

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

tenue ce lundi 15 novembre 2021 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie sous toute précaution de distanciation.

Sont présents et formant quorum Mesdames les conseillères Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous toutes les précautions de distanciation sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2021-11-352

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021.

EN CAISSE	539 383.92\$
COMPTE ÉPARGNE-1	945 212.02\$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)	57 002.50\$

COMPTES À PAYER

12053-Ass. des villégiateurs du lac Berthier – analyse d'eau	208,34\$
12054-SAAQ – vignette véhicule travaux publics	5,85\$
12055-Roule-Hot – roulotte débarcadère	36 861,71\$
12056-Fréchette Yuna – remplacement camp de jour	94,50\$
12057-Bastarache Mérédith – remplacement camp de jour	94,50\$
12058-Charbonneau Anais – remplacement camp de jour	94,50\$
12059-Ass. pompiers Ville St-Gabriel – contribution friandises halloween	150,00\$
12060-Armstrong David – fauchage de rues	9 950,80\$
12061-Ascencers Lumar – entretien mensuel octobre	149,47\$
12062-Atelier Marco Desrosiers – entretien véhicule travaux publics	1 069,92\$
12063-Beauséjour Gilles – entretien paysager automne parcs	280,00\$
12064-Ben Méchoui – repas élections	1 366,56\$
12065-Bruneau pièces d'auto – entretiens divers travaux publics	198,46\$
12066-Les cafés Gaboury – divers administration	138,20\$
12067-Carrefour canin – remboursement licences vendues sept. et oct.	6 107,24\$
12068-CAUCA – message rinçage alerte de masse	37,58\$
12069-Centre agricole Berthier – entretien rétrocaveuse	455,63\$
12070-Club FADOQ St-Gabriel-de-Brandon – subvention covid	500,00\$
12071-Desrochers Chantal – remboursement frais de déplacement	181,01\$
12072-G. Desrosiers transport – niveleuse septembre	252,95\$
12073-Distribution André Lachance – divers administration	28,00\$
12074-Ent. Claude Beausoleil – ordures octobre	13 168,83\$
12075-Félix sécurité – inspection et maintenance extincteur	202,82\$
12076-Finition de béton SM – aménagement trottoir jeux d'eau	9 364,71\$
12077-Fonds de l'information sur le territoire – mutations octobre	60,00\$
12078-Sel Frigon – sel de déglçage	11 505,79\$
12079-Frigon Mario – remboursement dépenses congrès	1 493,49\$
12080-81-82-Garage R. Yale – essence septembre et octobre	3 327,17\$
12083-Alarme GC sécurité – installation caméra jeux d'eau	4 127,43\$
12084-Groupe CCL – fournitures élections	13 069,21\$
12085-Houle Jacques - transport ponton fin saison	65,00\$
12086-Summum irrigation – fermeture système d'irrigation terrain soccer	195,46\$
12087-JMSport – entretien petits outils	107,47\$
12088-Laboratoire Choisy – entretien édifice mairie et centre multi	474,34\$
12089-Lafarge – gravier	1 897,50\$
12090-Lajoie au travail – équipements employés travaux publics	482,90\$
12091-Leblanc illuminations – décoration Noël mairie et centre multi	14 241,02\$
12092-Lettrage Lanaudière – ajout autocollant jeux d'eau	86,23\$
12093-Location d'outils St-Gabriel – entretien mairie, peinture aqueduc	125,42\$
12094-Logiciel Sport-plus – logiciel gestion du lac	1 191,51\$
12095-Exc. N. Majeau – asphalte, graver, stationnement mairie	3 545,33\$
12096-Manon Rainville design – affiches élections	325,38\$
12097-Marché St-Gabriel – divers administration et élections	243,73\$
12098-Marier Stéphanie – frais déplacement, remb. fournitures élections	101,11\$
12099-Marina Mandeville – entretien hivernation bateau et motomarine	1 775,95\$
12100-Mécaric – entretien préventif véhicules travaux publics	275,94\$
12101-Ministère des finances – sûreté du Québec 2 ^e versement	142 310,00\$
12102-MRC de D'Autray – serv. TI janv. à mars	457,24\$
serv. TI avril à juin	631,26\$
cadets	2 500,00\$
ing. 6 ^e rang	13 983,44\$
ing. 5 ^e rang nord	1 049,83\$

quote-part mat. résid.	59 640,37\$
évaluation octobre	5 339,33\$
12103-Multi-surfaces F. Giguère – entretien terrain soccer (3/3)	7 645,84\$
12104-Neopost – location timbreuse décembre à mars	196,43\$
12105-Nordik eau – analyse d'eau, honoraires professionnels	3 199,27\$
12106-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau, élection, centre multi	8 050,88\$
12107-Purolator – transport document élection, livraison drapeaux	56,67\$
12108-09-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, gestion lac	2 534,83\$
12110-Recyclage Frédérick Morin – dépôt matériaux secs	286,44\$
12111-Régie intermunicipale CSCB – quote-part août	20 115,29\$
12112-Robidas Marie-Hélène – remb. frais déplacement	257,65\$
12113-Ent. Pierre Robillard – entretien édifice mairie et multi	4 018,03\$
12114-Services sanitaires Asselin – collecte recyclage octobre	4 096,16\$
12115-Récupération Tersol – collecte des matières organique octobre	5 313,38\$
12116-Usinage Denis Falker – modification douille et pôle bouées	229,95\$
12117-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses oct., débarcadère	1 045,88\$
12118-Version image plus – drapeaux municipalité	1 355,56\$
12119-Ville St-Gabriel – cont. et accès gratuit, entretien et séc.plage	45 000,00\$
12120-Xerox – photocopie septembre et octobre	276,34\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-2581-Bell Canada – téléphone centre multi	47,54\$
P-2582-Global paiements – frais terminaux septembre	139,22\$
P-2583-Hydro-Québec – chalet des loisirs	34,28\$
P-2584-Hydro-Québec – caserne	141,64\$
P-2585-Hydro-Québec – Parc de la Pointe	51,46\$
P-2586-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	33,44\$
P-2587-Hydro-Québec – lumières de rues	349,94\$
P-2588-Hydro-Québec – pompe Chemin du Lac	282,08\$
P-2589-Hydro-Québec – chalet des loisirs	574,85\$
P-2590-Netbanx – frais mensuel gestion du Lac	9,80\$
P-2591-92-Bell Canada – internet centre multi	129,40\$
P-2593-Bell mobilité – cellulaire voirie, gestion lac	657,48\$
P-2594-Dery télécom – téléphone chalet des loisirs	82,22\$
P-2595-Global paiements – frais terminaux octobre	139,22\$
P-2596-Hydro-Québec – compteur d'eau rue Dequoy	34,74\$
P-2597-Hydro-Québec – bi-énergie	451,19\$
P-2598-Hydro-Québec – pompe ch. du Mont de Lanaudière	36,72\$
P-2599-Hydro-Québec – garage des loisirs	65,08\$
P-2600-Ministère du revenu – remise provinciale	18 584,86\$
P-2601-Netbanx – frais mensuel gestion lac et centre multi	14,51\$
P-2602-03-Receveur général du Canada – remise fédérale	6 835,49\$
P-2604-05-Visa – remb. repas, papeterie, livre, bouée	1 952,92\$
P-2606-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	3 947,25\$
P-2607-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	457,25\$
P-2608-SSQ assurance – assurance groupe	3 146,19\$
Salaire du conseil municipal – octobre 2021	6 315,20\$
Salaire des employés – octobre 2021 (5 semaines)	41 783,89\$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER D'OCTOBRE 555 566,89\$

résolution no. 2021-11-353

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer
ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

ORDRE DU JOUR

1-ÉLECTIONS 2021 : DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Ce point est reporté à une séance de conseil ultérieure.

2-DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La greffière-trésorière et directrice générale informe qu'elle a reçu la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant : Mario Frigon, Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau, Nicole Gravel, Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches et qu'elle les dépose au conseil tel qu'il est prescrit par la loi. De plus un relevé sera transmis au MAMH, identifiant les membres du conseil de la municipalité qui ont ou n'ont pas, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3-NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS POSTES

Les membres du conseil sont nommés aux postes suivants :

Maire - M. Mario Frigon
Siège #1 - Hygiène et Matières résiduelles, Eau, Environnement: Mme Nicole Gravel
Siège #2 - Finances: M. Denis Desroches
Siège #3 - Incendie et sécurité : M. Alain Prescott
Siège #4 - Voirie : M. Bruce Boivin
Siège #5 - Urbanisme et mise en valeur du territoire : Mme Vivian Beausoleil
Siège #6 - Loisirs et culture : Mme Manon Charbonneau

4-COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

résolution no 2021-11-354

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer le conseiller Bruce Boivin et la conseillère Nicole Gravel au sein du Comité consultatif en urbanisme pour une période de quatre ans, ainsi que Mesdames Lynda Doyle et Chantal Mondor et M. Michel Henrichon.

5-SENTIERS BRANDON : REPRÉSENTANT MUNICIPAL

résolution no. 2021-11-355

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer le conseiller Alain Prescott représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, au sein du comité de l'organisme « Les Sentiers Brandon », ainsi que Mario Frigon, substitut.

6-NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ INDUSTRIEL BRANDON

résolution no 2021-11-356

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer M. Mario Frigon ainsi que le conseiller Alain Prescott représentants de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon au sein du Comité industriel Brandon inc.

7-AGIR MASKINONGÉ

résolution no. 2021-11-357

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de nommer M. Bruce Boivin comme représentant de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, au sein du conseil d'administration de l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé).

8-NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON

résolution no 2021-11-358

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Nicole Gravel pour représenter la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon auprès de la Chambre de commerce Brandon.

9-MAISONS FLEURIES

résolution no. 2021-11-359

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de nommer Mme Vivian Beausoleil comme représentante de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, au sein du comité Maisons fleuries.

10-NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

résolution no. 2021-11-360

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Vivian Beausoleil au poste de maire suppléant et substitut du maire à la M.R.C. de d'Autray.

11-NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON

résolution no. 2021-11-361

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer M. le maire Mario Frigon, M. Denis Desroches ainsi que M. Alain Prescott, substitut. au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon

12-NOMINATION AU DOSSIER DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

résolution no. 2021-11-362

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Manon Charbonneau, représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon au dossier de la Politique familiale et municipalité Amie des Aînés.

13-NOMINATION REPRÉSENTANT DU COMITÉ DU LAC MASKINONGÉ

résolution no. 2021-11-363

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer le conseiller Denis Desroches, représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, au sein du comité du lac Maskinongé ainsi que Alain Prescott, substitut.

14-NOMINATION REPRÉSENTANT COMITÉ « NOUS EXISTONS »

résolution no. 2021-11-364

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer la conseillère Manon Charbonneau représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, au sein du comité « Nous Existons ».

15-SIGNATAIRES ET COSIGNATAIRES DES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON.

résolution no. 2021-11-365

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Nicole Gravel, cosignataire en l'absence du maire M. Mario Frigon au compte de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

Stéphanie Marier, greff. trés. et dir. générale demeure signataire ainsi que Chantal Allard, responsable à la comptabilité cosignataire en l'absence de la greffière trésorière.

16- RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE tout le membre du personnel électoral de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a le droit de recevoir une rémunération et/ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QUE cette rémunération et cette allocation de dépenses s'appliquent aux élections et aux référendums;

CONSIDÉRANT QUE le personnel électoral a rencontré un taux de participation élevé aux élections municipales dans des conditions pandémiques;

CONSIDÉRANT QUE le personnel électoral a exercé ses fonctions durant plusieurs heures consécutives, et ce, sans prendre de pauses allouées lors des journées du vote par anticipation et du jour du scrutin.

résolution no. 2021-11-366

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser une bonification supplémentaire de cent cinquante dollars (150,00\$) au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*. Ce montant est applicable pour trente-huit (38) employés lors des élections municipales. Les coûts seront appropriés à l'aide financière de la COVID-19.

17-ADOPTION DU RÈGLEMENT #567 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #486 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a assujéti sa compétence en matière de protection contre l'incendie et l'organisation des secours à la MRC de D'Autray, effective à compter du 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} juillet 2021, c'est le règlement de prévention de la MRC de D'Autray qui est applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion, ainsi que le dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-11-367

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que,

Le conseil décrète ce qui suit :

Le présent règlement remplace et abroge le règlement # 486 relatif à la prévention contre les incendies, adopté par la municipalité le 12 septembre 2016 et toutes dispositions des règlements antérieurs portant sur les mêmes matières et étant inconciliables avec le présent règlement.

18-MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #575 – POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la programmation TECQ 2019-2023 au montant de 176 993 \$ a été approuvée le 23 octobre 2021. La contribution du gouvernement fédéral au montant de 122 909,25 \$ est versée au comptant par la SOFIL une fois par année, et ce, au plus tard le 15 mars de chaque exercice financier en cours à compter de l'exercice 2019-2020.

ATTENDU QUE la programmation TECQ 2019-2023 au montant de 176 993 \$ a été approuvée le 23 octobre 2021. La contribution du gouvernement du Québec au montant de 54 083,75 \$ est versée par le Ministère sur une période de 20 ans.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-11-368

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que

Le conseil décrète ce qui suit :

QUE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT 575 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

« Le conseil est autorisé à procéder par le présent règlement, à l'aménagement d'un parc multifonctionnel, tel qu'il appert de l'estimation détaillée (annexe A) du 7 septembre 2021 au montant de 299 200 \$, préparée par Opaysage architecte paysagiste et signée par Stéphanie Marier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel -de-Brandon ainsi que l'estimation détaillée (l'annexe B) du 7 septembre 2021, incluant les coûts directs, les imprévus, les frais de financement, les taxes nettes et les frais honoraires. Elles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

QUE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 575 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

« Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 299 200\$ sur une période de 20 ans et affecte le montant de 176 993\$ provenant de l'aide financière de la TECQ 2019-2023 à l'emprunt de 299 200\$. »

QUE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 575 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, la part versée par le gouvernement fédéral, et qui couvre 69,443% de la subvention provenant de la TECQ 2019-2023 pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée pour le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la part versée par le gouvernement du Québec, qui couvre 30,56% de la subvention provenant de la TECQ 2019-2023 dont le bilan de programmation est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

19-APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #11 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #11

CONSIDÉRANT QUE le 21 octobre 2021, la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon a adopté le règlement numéro 11 décrétant une dépense de 7 491 022\$ et un emprunt de 7 491 022\$ relatif au programme PAFIRS (Programme d'aide financière aux infrastructures récréotouristiques et sportives) pour l'exécution des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 607 du Code municipal requière qu'un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

résolution no. 2021-11-369

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'approuver le règlement d'emprunt numéro 11 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon, décrétant une dépense de 7 491 022\$ et un emprunt de 7 491 022\$ pour l'exécution des travaux de rénovation.

20-REPLACEMENT DÉBITMÈTRE – DEQUOY

résolution no. 2021-11-370

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre des *Compteurs Lecomte* pour le remplacement du débitmètre situé sur la rue Dequoy près de la rue Comeau, au prix de 3 650\$ plus taxes.

21-AQUEDUC PRIVÉ LACERTE

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de raison de s'opposer à l'implantation d'un aqueduc privé;

ATTENDU QUE l'implantation de l'aqueduc est nécessaire à la réalisation du projet domiciliaire *Lacerte* tel que présenté à la municipalité;

ATTENDU QU' il est fréquent, pour ne pas dire constant, que de tels réseaux privés finissent, à terme, par se retrouver dans le giron municipal, à compter de l'instant où le développement domiciliaire est complété et qu'il n'y a plus d'intérêt pour le propriétaire de demeurer responsable des réseaux;

ATTENDU QUE ces situations incitent la municipalité à avoir des réserves sur l'émission de tels certificats d'autorisation à moins que le promoteur ne fasse la démonstration au ministère que la pérennité de la gestion de son réseau et de sa propriété soit assurée et qu'elle n'interpelle pas la municipalité, à moyen ou à long terme;

ATTENDU QU' en raison de l'absence de réglementation municipale, la directrice générale greffière-trésorière se doit d'émettre un certificat de non-contravention à ladite réglementation;

résolution no. 2021-11-371

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. La municipalité informe le ministère de l'Environnement qu'il approuve la mise en place d'un tel réseau d'aqueduc privé sur son territoire, et ce conditionnellement à ce que la propriété et la gestion de celui-ci soient assurées à long terme par le promoteur qui réclame le certificat d'autorisation requis pour la mise en place d'un tel réseau;

3. Copie de la présente résolution soit expédiée au ministère de l'Environnement (MDDELCC) ainsi qu'au promoteur concerné.

22- CONTRAT DE SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES 2022

ATTENDU QUE la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon a demandé à la MRC de d'Autray de procéder à des appels d'offres sur invitation pour la gestion des matières résiduelles recyclables, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE M. Bruno Tremblay, directeur général de la MRC de d'Autray a procédé à l'ouverture des soumissions le 8 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-11-372

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat de cueillette et de transport des matières recyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services Sanitaires Asselin inc. pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, au montant de 65 538.51\$ taxes incluses.

Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document utile aux présentes.

23-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ :

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 28 octobre, valide pour toute l'année 2022;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

POUR CES MOTIFS,

résolution no. 2021-11-373

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 28 octobre 2021 pour un montant de 250\$ par mois, et ce, pour toute l'année 2022.

24-RENOUVELLEMENT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de d'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et ce, sans augmentations, aux mêmes conditions qui prévalaient jusqu'alors;

ATTENDU QUE la Municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

résolution no. 2021-11-374

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de d'Autray, selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

25-MANDAT SERVICE PROFESSIONNEL – URBANISME

résolution no 2021-11-375

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de services pour un support professionnel au Service de l'urbanisme et environnement de la Municipalité pour l'année 2022 auprès de la firme *L'Atelier Urbain* au montant de 98\$/heure jusqu'à un maximum de 10 000\$ plus taxes. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif au contrat de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon. Les coûts seront appropriés en partie à même l'aide financière de la COVID-19 et le budget de fonctionnement.

26-MEMBRE COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec)

résolution no 2021-11-376

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'adhésion de Mme Marie-Hélène Robidas, inspectrice en urbanisme et en environnement, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec, au montant de 380\$ plus taxes, pour l'année 2022.

27- FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE lors d'un nouveau mandat, les conseillers doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie conformément à la Loi municipale;

ATTENDU QUE certains conseillers souhaitent parfaire leurs connaissances en compétences municipales auprès de la FQM. (Fédération Québécoise des municipalités)

résolution no 2021-11-377

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les frais de formations des élus municipaux.

28-CONTRAT PG SOLUTIONS 2022

résolution no. 2021-11-378

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de PG Solutions quant au contrat 2022 d'entretien et soutien des applications au coût de de 10 049\$ plus taxes.

29-ACCEPTATION DU PLAN DE LOTISSEMENT DE MME LORRAINE SPENCER POUR UN NOUVEAU CHEMIN

résolution no. 2021-11-379

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le plan de lotissement du chemin Respect de Mme Lorraine Spencer tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Jonathan Bouchard, sous la minute # 776.

30-TOILES GÉOTEXTILES

ATTENDU QUE la Municipalité doit déneiger le stationnement du chalet des loisirs.

résolution no. 2021-11-380

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'achat de toiles géotextiles pour permettre l'accumulation de neige sur le terrain de soccer *Marier* afin de pouvoir récupérer l'accumulation de sable et préserver la surface de jeu, auprès de l'entreprise « Albert Viau » au coût de 2 032,80\$ plus taxes.

31-COMMISSION DE TOPONYMIE

résolution no. 2021-11-381

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la commission de Toponymie d'ajouter le nom d'une voie de communication de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon suivantes :

À ajouter : - chemin du Respect.

32-PRÉSENCE DE CADETS POLICIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ, EN COLLABORATION AVEC UNE OU DES MUNICIPALITÉS VOISINES

résolution no 2021-11-382

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de confirmer à la MRC de d'Autray, que sous la recommandation du Comité du Lac Maskinongé, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon obtient le service de cadet policier à temps partiel soit à 25% de ses tâches et représentant un montant de 2 500\$, en collaboration des municipalités voisines pendant la saison estivale 2022.

33-ACHATS CENTRE MULTIFONCTIONNEL

A) MATÉRIELS DE SPORTS

résolution no. 2021-11-383

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat du matériel de sports auprès des entreprises « Sports-Inter plus. » au coût de 1 193,01\$ plus taxes. Le coût sera assumé à même le surplus accumulé non affecté ainsi que l'aide financière de Desjardins du Nord de Lanaudière.

B) LAMES ACOUSTIQUES GYMNASÉ

résolution no. 2021-11-384

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat et l'installation de lames acoustiques auprès de l'entreprise « SPICA » au coût de 12 312,50\$ plus taxes. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

34-MULTI-SURFACES : ENTRETIEN TERRAINS SOCCER

résolution no. 2021-11-385

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Multi-Surfaces pour l'entretien des terrains de soccer Marier et Lafarge pour la saison 2022, au prix de 19 950\$ plus taxes.

35-MULTI-SURFACES : DÉCHAUMAGE TERRAINS SOCCER

résolution no. 2021-11-386

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Multi-Surfaces pour le déchaumage des terrains de soccer Marier et Lafarge pour la saison 2022, au prix de 3 420\$ plus taxes.

36- CIBLE FAMILLE BRANDON : ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

résolution no. 2021-11-387

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Cible Famille Brandon à emprunter les voies de circulations suivantes pour la tenue d'une activité de course sous la thématique de Noël le 12 décembre prochain :

- Petit rang 5
- Chemin du domaine Granger
- Therrien

37-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant le relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

résolution no. 2021-11-388

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;
- d'autoriser Mme Maxine Fournier, directrice des loisirs sportifs et culturels à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

38-AQDR BRANDON : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

résolution no. 2021-11-389

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser une aide financière à l'Association Québécoise des retraités du Québec – Comité St-Gabriel pour leurs activités 2022, au montant de 150\$ ainsi qu'un montant de 50\$ supplémentaire pour compenser à certaines dépenses occasionnées pendant la pandémie Covid-19.

39-ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BRANDON

résolution no. 2021-11-390

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'offrir gratuitement la salle au Centre multifonctionnel Desjardins du Nord Lanaudière à l'Association des personnes handicapées de Brandon et un montant de 200 \$ pour l'organisation des activités du temps des Fêtes.

CORRESPONDANCE

Période de questions des membres du conseil et du public :

La séance est levée à 20h10

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Greffière-trésorière,

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon